



Communiqué de presse

12 mai 2023

Signature de la convention intercantonale en matière de santé numérique

Le 11 mai 2023, les cheffes et chefs des départements de la santé des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud ont adopté et signé [une convention intercantonale](#) visant à renforcer leur collaboration dans le développement de la santé numérique. Au-delà du dossier électronique du patient (DEP), qui est mis à disposition depuis mai 2021 par l'Association CARA et financé par les cinq cantons contractants, ceux-ci se sont dotés d'un cadre commun favorable au développement conjoint de nouveaux services numériques utiles à la prise en charge des patientes et des patients. Une telle collaboration dans ce domaine est unique en Suisse. L'entrée en vigueur de la convention est prévue début 2024 après ratification par les parlements des cantons contractants.

Le dossier électronique du patient (DEP), exploité par l'Association CARA depuis deux ans, est régi au niveau fédéral par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient et la loi fédérale sur la protection des données. La mise à disposition et l'exploitation d'autres services de santé numérique visant à améliorer la prise en charge et la coordination des soins nécessitent également de disposer de bases légales. Avec ce texte unique et novateur, les cantons entendent stimuler et pérenniser leur collaboration en matière de santé numérique sur le long terme, mettre en place des outils cohérents à l'échelle supracantonale et mutualiser leurs efforts dans ce domaine en pleine extension.

La convention fait office de cadre suffisamment large pour permettre de développer les services de santé numériques nécessaires à la population ainsi qu'aux professionnelles et aux professionnels de santé. Elle porte en particulier sur les données et les organisations traitant ces données, notamment sur leur sécurité et leur protection. Les cantons contractants travaillent d'ailleurs déjà sur plusieurs services complémentaires au dossier électronique du patient, comme le plan de médication partagé, visant à fournir un aperçu exhaustif et à jour du traitement médicamenteux du patient, ou encore le plan de soins partagé, qui doit soutenir les équipes interprofessionnelles dans la prise en charge de patients chroniques ou en situation complexe. De plus, cette convention ancre la gratuité des services pour la population.

Santé numérique et santé publique

Le développement de la santé numérique offre plusieurs opportunités majeures d'un point de vue de santé publique. Aux citoyennes et citoyens, patientes et patients, le développement de ces technologies donne une réelle possibilité de s'approprier leurs données personnelles de santé et ainsi devenir acteurs de leur propre santé. Par le biais de ces outils, le patient peut développer ses compétences et renforcer sa capacité de décision et de choix de prise en charge.

Pour le système de santé, le développement de ces technologies permettra d'améliorer l'efficacité, la sécurité et la qualité des prises en charge. Ces améliorations concernent notamment des malades chroniques ou des personnes en situation de vulnérabilité, dont les besoins en termes de coordination, d'intégration et de continuité des soins sont majeurs. Elles seront rendues possibles par une transmission rapide et pertinente de l'information, avec le patient d'une part et avec les professionnelles et les professionnels impliqués dans la prise en charge d'autre part.



Communiqué de presse

12 mai 2023

Procédure interparlementaire

Le projet de convention intercantonale adopté par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud a été soumis à une commission interparlementaire d'examen. Moyennant quelques amendements, la commission interparlementaire a accepté le projet à l'unanimité. La convention désormais signée sera soumise aux parlements des cantons contractants pour ratification en vue d'une entrée en vigueur début 2024.

Contacts médias

Jacques Gerber, Ministre chargé du Département de l'économie et de la santé du canton du Jura, Président de l'Association CARA ; 032 420 52 03, secr.sic@jura.ch

Philippe Demierre, Conseiller d'État chargé de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg ; 026 305 29 04

Mauro Poggia, Conseiller d'État chargé du Département de la sécurité, de la population et de la santé du canton de Genève ; par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, 079 935 86 75, laurent.paoliello@etat.ge.ch

Mathias Reynard, Conseiller d'État chargé du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais ; 027 606 50 90, SSP-MEDIAS@admin.vs.ch

Rebecca Ruiz, Conseillère d'État chargée du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud ; 021 316 50 04, medias.sgdsas@vd.ch